

La crise alimentaire mondiale : une opportunité pour relancer la filière rizicole au Vietnam ?

Dao The Anh, Sylvie Fanchette***

Après deux guerres contre l'Occident – la France de 1946-1954 et les États-Unis d'Amérique de 1964-1975 –, la stratégie pour atteindre l'autosuffisance alimentaire a fait partie du long chemin vers l'indépendance du Vietnam. Cette ancienne civilisation du riz a fondé son organisation politique autour de la gestion de l'hydraulique dans le delta du fleuve Rouge, son berceau, à la fois pour protéger la plaine contre les inondations, mais aussi apporter l'eau d'irrigation ou évacuer les eaux pluviales en période de mousson. Depuis deux millénaires, une incessante lutte contre les flots et une intensification des systèmes de culture a permis à la population deltaïque du Nord, puis plus tardivement du Sud, dans le delta du Mékong, d'atteindre des densités parmi les plus élevées au monde (respectivement 1 000 habitants/km² et 400 habitants/km²) et d'obtenir des rendements rizicoles de l'ordre de 4,8 tonnes par récolte, avec deux ou trois cultures par an. Le choix de la transition vers l'économie de marché vers les années 1980, le « Doi Moi », n'a pas affecté ce choix prioritaire : nourrir une population nombreuse et en accroissement (88 millions d'habitants en 2008). Non seulement le Vietnam est devenu autosuffisant en riz, mais il en exporte depuis 1989. Il est actuellement le deuxième exportateur de riz au monde. En 2000, il contrôle

* Économiste, directeur du Centre de recherche et développement des systèmes agraires (CASRAD) de l'Académie des sciences agricoles du Vietnam.

** Géographe, chargée de recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD) en poste à Hanoi.

15,6 % du total des exportations (4,5 millions de tonnes par an), derrière la Thaïlande (26,2 % du marché de l'export) [Calpe, 2002].

Le Vietnam, dans le contexte de la crise alimentaire mondiale du premier semestre 2008, a décidé de diminuer ses quotas d'exportation de riz à environ 4 millions de tonnes pour se constituer des réserves. La forte augmentation du prix des céréales, selon certains experts, se présenterait comme une bonne opportunité pour les pays exportateurs de riz de relancer la production, ceci dans un contexte de dévalorisation de la riziculture. En effet, le renchérissement du coût de la production rizicole (notamment les intrants et les machines), l'urbanisation croissante au détriment des terres agricoles et l'inflation foncière rendent la riziculture moins compétitive. Depuis 1998, le Vietnam enregistre une baisse de ses superficies cultivées en riz (1 % par an) du fait du désintérêt d'une partie des paysans et d'une désintensification des systèmes de culture dans certaines zones du delta du fleuve Rouge. En effet, les fermes sont de petite taille : moins de 0,3 hectare dans le delta du fleuve Rouge et 0,7 hectare dans celui du Mékong.

Toutefois, en raison des nombreuses difficultés organisationnelles, institutionnelles et de l'inégale répartition des bénéfices entre les acteurs de la filière, on peut s'interroger sur la nature des retombées de cette élévation des prix pour la paysannerie et sur les effets de cette crise alimentaire mondiale pour le Vietnam.

Par ailleurs, depuis l'accession du Vietnam à l'OMC, le 11 janvier 2007, la participation de l'État au contrôle des exportations est soumise à de nombreuses contraintes.

La longue marche pour atteindre l'autosuffisance alimentaire au Vietnam

Dans la plupart des pays de l'Asie du Sud-Est, dans les années 1960 et 1970, la Révolution verte a permis d'augmenter les rendements de la production rizicole et d'assurer en partie la sécurité alimentaire. Dans cette région, le riz demeure la principale culture vivrière et assure entre 50 % et 80 % des calories alimentaires. Cependant, depuis les années 1980, la baisse des prix du riz, due à l'accroissement de la production, puis son instabilité ont affecté négativement la croissance de la production, qui ne peut plus suivre dans certains cas celle de la population, ceci malgré une recherche constante d'amélioration des rendements. Les grands pays producteurs de riz, comme l'Indonésie (troisième place au monde, mais le plus gros importateur), ne parviennent plus à nourrir leur population. La Chine, bien que premier producteur de riz au monde, voit sa production rizicole diminuer (1,1 % par an entre 1998 et 2006) suite à la baisse des superficies ensemencées et des rendements.

Le Vietnam, un pays encore très agricole

Jusque dans les années 1990, le Vietnam se singularisait des autres pays d'Asie du Sud-Est par la part élevée de l'agriculture dans son PNB : 40 % du PNB du Vietnam provenaient de l'agriculture, contre 21 % pour la Chine et 11 % pour la Thaïlande, pourtant le premier exportateur de riz au monde (selon la FAO). À partir de 2001, l'ouverture du pays aux capitaux étrangers, les investissements nombreux dans les secteurs de l'industrie, de la construction et des services ont diminué la part relative de l'agriculture dans le PNB à 20 %. Au Vietnam, sur les 7 millions d'hectares de terres agricoles, 4 millions sont destinés à la riziculture. Mais, du fait des deux ou trois récoltes annuelles, grâce à la technique du repiquage, la superficie plantée en 2007 atteignait 7,2 millions d'hectares produisant 35,8 millions de tonnes de paddy en deux ou trois saisons. Le rendement national est de 4,9 tonnes par hectare pour chaque saison.

De nombreux gouvernements de la région sont confrontés, d'un côté aux pressions internes pour subventionner le riz et maintenir l'autosuffisance alimentaire, de l'autre aux pressions des bailleurs internationaux pour libéraliser l'économie et le commerce. Jusqu'en 1993, le Vietnam, bien qu'en transition vers l'économie de marché, a continué à maintenir élevés les prix du riz sur le marché intérieur et à intervenir dans l'encadrement de la paysannerie pour intensifier la riziculture. Puis, à partir de 1993, son prix a été libéralisé. Bien que moins rentable que certaines cultures, le riz garde cependant une place très importante dans les assolements, notamment en raison de l'organisation du système hydraulique. En effet, les systèmes de tours d'eau, calés sur la demande en eau de la culture du riz, n'étaient pas adaptés aux autres cultures. Depuis l'époque collectiviste, dans le but de développer la grande agriculture socialiste, des stations de pompage centrales alimentaient les réseaux d'irrigation. Puis, pour une meilleure répartition de l'eau – de nombreux dysfonctionnements sont apparus entre les coopératives, des vols d'eau entre les unités de l'aval mal desservies et celles de l'amont... –, des stations locales ont été installées. Celles-ci assuraient le remplissage de tout un maillage de canaux d'irrigation à tour de rôle selon des durées calculées en fonction des superficies à irriguer et surtout des besoins en eau du riz. Les autres cultures ayant des cycles et des besoins en eau différents du riz ne peuvent être cultivées qu'à la condition qu'on installe de nouvelles stations de pompage locales et que l'on regroupe les cultures sur une même zone.

Aussi, la diversification des cultures n'a-t-elle pu s'effectuer qu'avec une réorganisation de l'hydraulique et des assolements et le retour aux anciennes pratiques d'irrigation, tels l'écopage dans les étangs – tant récréé à l'époque collectiviste car inégalitaire, astreignant pour la population et symbolisant, aux yeux des dirigeants de l'époque, l'état arriéré de l'agriculture vietnamienne –, le pompage de l'eau

dans les canaux de drainage et la fermeture de certains de ces canaux tertiaires utilisés comme réservoirs [Fontenelle, 2004]. En effet, l'irrigation, jusque dans les années 1960, se faisait principalement au moyen d'une écope ou d'un panier à corde qui permettaient l'élévation de l'eau du canal, d'un arroyo ou des mares qui se remplissaient pendant la mousson, et dont la manipulation nécessitait deux personnes [Dumont, 1935]. Ces stations d'écopage étaient privées, le propriétaire ayant priorité sur toute autre personne.

Par ailleurs, l'État vietnamien a agi sur plusieurs facteurs pour faire croître la production du riz : la sécurité foncière pour l'agriculture familiale et l'augmentation de surface cultivée ; le développement de l'irrigation depuis 1975 dans le delta du Mékong ; l'amélioration génétique du riz par la sélection des variétés à haut rendement, avec la contribution des variétés de riz hybride ; les techniques culturales intensifiées prescrites par la Révolution verte.

Les zones rizicoles du Vietnam sont avant tout deltaïques : le delta du Mékong avec 40 000 km² (côté vietnamien) et celui du fleuve Rouge (15 000 km²). Les deltas bénéficient de nombreux avantages pour la culture irriguée, du fait de la présence de l'eau, de surfaces planes, par rapport aux autres types de zones rizicoles... Il a donc été plus facile d'y développer la Révolution verte et d'améliorer les rendements dans les deltas.

Le delta du fleuve Rouge : berceau d'une civilisation rizicole et hydraulique

L'agriculture aurait émergé au Vietnam dans la première moitié du second millénaire avant J.-C. dans la moyenne vallée du fleuve Rouge, surplombant le delta naissant. Puis, au fur et à mesure de la mise en place de digues fluviales pour protéger les populations et les terres contre les inondations, le peuplement s'est étendu. Il a fallu attendre 1 077 après J.-C. pour que la construction des digues soit entreprise sur une large échelle. Au XIX^e siècle, ce système a été consolidé puis complété à l'époque coloniale [Dao The Tuan, 2002]. Selon la topographie des parcelles, étaient pratiquées les cultures de riz de printemps, d'été ou d'hiver ; par contre les zones basses, inondées par les pluies de mousson, étaient difficiles à cultiver.

Cette société paysanne a opté dès le début pour une agriculture de subsistance plutôt que marchande. Il fallait nourrir une population très nombreuse, tellement nombreuse que Pierre Gourou dans les années 1930 s'étonnait que ce système rizicole puisse nourrir plus de 400 personnes au kilomètre carré. Le système social dans le delta du fleuve Rouge se caractérisait par une société communautaire, fermée sur elle-même, organisée pour se défendre contre les calamités naturelles (les inondations principalement) et les invasions étrangères [Dao The Tuan, 2002]. Le village bénéficiait d'une certaine autonomie, le pouvoir de l'État s'arrêtant à la

haie de bambou, symbole de l'identité villageoise. Mais les obligations (corvées pour l'entretien des digues, taxes multiples et service militaire) étaient distribuées aux communes, qui les répartissaient entre les villageois. Enfin, les terres communales étaient régulièrement redistribuées aux paysans.

Un pays : deux deltas complémentaires

La stratégie du gouvernement vietnamien pour assurer en même temps l'auto-suffisance alimentaire du pays et le maintien de revenus acceptables pour les paysans est de renforcer la dichotomie entre les deux deltas du pays : un delta nourricier aux micro-exploitations très diversifiées, le delta du fleuve Rouge, et un delta frontière producteur de riz de qualité moyenne pour l'export et le marché domestique, le delta du Mékong.

Le delta du fleuve Rouge : autoconsommation et intensification sur des micro-exploitations. – De petite taille par rapport à son homologue du Sud, 15 000 km², le delta du fleuve Rouge enregistre les densités rurales parmi les plus élevées au monde : plus de 1 000 habitants au km². Ainsi, en 2002, il y a été produit 19,6 % (6 685 300 tonnes) du total du riz du pays sur 16 % de la superficie des rizières (1 196 700 hectares).

Dans les années 1988-1993, de gros efforts pour intensifier la production et maintenir des prix acceptables pour le producteur ont permis d'atteindre l'auto-suffisance alimentaire dans ce delta. Dans cette région où la main-d'œuvre sous-employée ne manque pas, les techniques de culture basées sur le repiquage des plants ont permis d'obtenir des rendements très élevés.

Cependant, depuis 1993, les prix ont amorcé une baisse régulière et n'incitent plus les producteurs à cultiver pour le marché. Avec une production de paddy de l'ordre de 350 kg par tête et par an (1996) sur des exploitations qui ne dépassent par en moyenne 556 m² *per capita* en 1998 [VLSS 1997-1998, General Statistical Office], le paysan du delta du fleuve Rouge cherche avant tout à assurer son alimentation et, indépendamment des indications du marché, vise l'obtention d'un rendement rizicole maximum [Bergeret et Pham Hoang, 1997]. Les surplus sont destinés aux marchés ruraux et urbains de la région.

Une multitude d'acteurs (collecteurs, décortiqueurs, grossistes, transporteurs ou détaillants), en grande majorité privés, participent à la filière de commercialisation du riz dans cette région. Les circuits courts sont prépondérants puisque la grande majorité de la population réside en zone rurale. Toutefois, les villes de Hanoi, Hai Phong et la province minière de Quang Ninh constituent d'importants pôles de consommation urbaine [Bergeret et Pham Hoang, 1997].

Une faible proportion est exportée vers les zones montagneuses du Nord-Vietnam et, au-delà, vers la Chine. Des ventes transfrontalières s'observent parfois, de façon illégale, lorsque des problèmes d'approvisionnement apparaissent en Chine du Sud.

La diversification a pris le relais et se développe (élevages porcins, culture de vergers, commerce, artisanat, petits emplois temporaires) en fonction de la proximité des marchés et des réseaux de commercialisation. Certaines exploitations se spécialisent dans une activité, tandis que d'autres multiplient les opportunités de revenus, et limitent le risque du marché. 70 % des entreprises du delta du fleuve Rouge pratiqueraient la diversification [Dao The Anh, 2003]. Dans le contexte de la transition économique, celle-ci s'effectue lentement car elle nécessite la proximité des marchés mais aussi la refonte d'un système hydraulique organisé autour de la riziculture. Dans les zones de terres basses, l'engorgement des sols à la fin de la saison des pluies rend impropre la mise en place de cultures d'hiver (légumes, pommes de terre, maïs...), d'où la limitation de la diversification de l'agriculture. Après dix ans d'autosuffisance alimentaire, on assiste à une baisse de la demande en riz, même dans les zones rurales, avec le développement d'autres cultures et l'enrichissement de la population rurale.

Le delta du Mékong : le bol de riz du pays est le garant de la deuxième place d'exportateur au monde. – Le delta du Mékong fait partie des grands deltas du monde : 72 000 km² (dont 40 000 km² au Vietnam). Il regroupe 45,5 % des rizières du pays. Peuplé plus tardivement, ce delta de colonisation – depuis la longue marche vers le Sud (Nam Tien) qui débuta au XVI^e siècle, il absorbe une partie des excédents démographiques du delta du Nord – enregistre des densités de population moyennes (400 habitants au km², soit deux fois et demi inférieures à celles du fleuve Rouge). Ce royaume du Sud, organisé militairement, avait opté dès sa constitution pour une économie de marché. La conquête de ce delta, où marécages et plaines aux sols acides ont limité pendant longtemps l'occupation humaine, se fit au moyen du creusement des canaux et de l'établissement de colonies militaires de peuplement de grande taille [Dao The Tuan, 2002]. Moins dangereux que le fleuve Rouge qui lorsqu'il déboule dans la plaine enregistre une montée des eaux qui peut être très brutale, le Mékong, au bassin versant plus large, au profil moins abrupt et aux crues régulées par le lac Ton le Sap au Cambodge, permet une occupation humaine ne nécessitant pas de lourds ouvrages d'endiguement. Le riz flottant est cultivé dans les zones marécageuses. Grâce à la Révolution verte, aux grands travaux hydrauliques et à l'extension des superficies cultivées par la bonification des terres marginales pour les cultures d'été, on a assisté à une rapide amélioration des rendements et une croissance de la production. En revanche, la diversification de l'agriculture y est plus lente que dans le delta du Nord.

Globalement, les terres de ce delta ont des rendements comparables à ceux du delta du fleuve Rouge (8 tonnes par hectare), mais, comme les surfaces par habitant y sont plus grandes (1 200 m² par habitant), la production annuelle *per capita* y est deux fois plus importante. La concentration foncière à l'heure actuelle est très forte. Des domaines de 100 à 200 hectares existent et les paysans sans terre sont nombreux, la société y est moins communautaire et plus largement ouverte sur l'extérieur. Destiné principalement à la vente, le riz est une production à risques, souffrant de l'instabilité des prix du fait de l'organisation déficiente des filières [Bergeret, 1999].

L'époque collectiviste : le riz fer de lance de la révolution

Le Vietnam a connu une longue période de collectivisation de son agriculture (de 1958 à 1988) parallèlement à un état de guerre permanent. Complètement orchestrés par un État soucieux de son indépendance alimentaire, dans un contexte de boycott généralisé des pays capitalistes, de gros efforts ont été entrepris pour aménager l'espace agricole, et surtout pour mettre en place les conditions d'une meilleure production.

De grands travaux hydrauliques ont été entrepris pour agrandir et niveler les parcelles des coopératives agricoles de plus en plus mécanisées. Les zones basses ont été équipées avec des pompes et drainées pour pouvoir être cultivées en période de mousson, d'où l'augmentation du nombre de cultures par an. Des terres ont été défrichées pour la riziculture (parfois même dans des zones peu appropriées en montagne), des routes ont été construites pour désenclaver les campagnes. L'État a largement investi pour améliorer les infrastructures hydrauliques (électrification agricole, stations de pompage) et diffuser le machinisme agricole lors des deux premiers plans quinquennaux de 1960 à 1970 [Dao The Anh, 2003].

Au cours de cette période, la Révolution verte a été intronisée, modifiant les systèmes de cultures et de production. Des variétés à cycles courts et à pailles courtes ont été introduites, pour mieux valoriser les apports d'engrais minéraux. À partir de 1965, de nouvelles variétés, dont la plus célèbre est IR8, ont permis à la culture de printemps (antérieurement appelée riz du cinquième mois) d'égaliser puis de dépasser en rendement la culture d'été (ou riz du dixième mois) avec un cycle d'une longueur de 180 à 185 jours de début décembre à fin mai, ce qui a été rendu possible par l'extension du réseau hydraulique pour l'irrigation et par l'introduction des engrais (l'urée fait son apparition vers 1960). La collectivisation progressive de l'agriculture vietnamienne à partir de 1958 a facilité la généralisation de l'utilisation des nouvelles variétés et techniques. Progressivement, des variétés à cycle encore plus court ont été plantées et ont permis l'extension des cultures sèches en troisième culture après les deux campagnes de riz. Parallèlement, de

nouveaux itinéraires techniques ont été imposés aux coopérateurs. Il en va ainsi des densités de repiquage qui accompagnent les nouvelles variétés [Dao The Anh, 2003].

Au cours de ce processus, de nombreuses variétés traditionnelles ont disparu, en particulier les riz gluants et les riz parfumés. Cela provient d'une homogénéisation des conditions de culture créée par les coopératives qui cherchent à généraliser l'intensification culturale et l'utilisation des variétés les plus productives, et à simplifier la gestion.

Cette période de collectivisation a considérablement modifié les modalités d'organisation de la production : la plupart des travaux agricoles étaient alors réalisés collectivement et les paysans payés en fonction du nombre de « points travaux ». Durant la période 1960-1975, les coopératives agricoles ont joué un rôle crucial dans le développement agricole du Vietnam, mais elles ont atteint leurs limites pour des raisons organisationnelles et institutionnelles. Peu d'informations sont réellement accessibles sur les performances agricoles de cette époque. On sait que les rendements dans la plupart des coopératives étaient faibles en dépit des progrès techniques, car les paysans n'étaient pas incités à produire. Ceux-ci mettaient toute leur énergie sur leurs petits lopins privés (les 5 % de terres, qui dans certaines communes pouvaient atteindre 10, voire 20 % des terres) qui produisaient une large part de la production nationale. Cependant, pour des raisons politiques, on n'en parlait pas.

Durant les années 1980, différentes formes de contrats forfaitaires ont été mises en place pour inciter les paysans à produire. Puis en 1988, dans le cadre des réformes de rénovation du « Doi Moi », les terres ont été rendues à la paysannerie (en usufruit) et l'initiative privée est réapparue.

Le « Doi Moi » et la politique rizicole

Lorsque l'initiative individuelle a été restituée aux paysans et les secteurs amont et aval de la production privatisés, les systèmes de cultures avaient atteint trois cycles par an grâce à la vulgarisation des variétés à cycle court et l'extension des cultures sèches d'hiver. Ainsi, en 1989, aux lendemains des réformes de libéralisation économique, le Vietnam parvint à se hisser à la troisième place des pays exportateurs de riz au monde alors que, auparavant, il devait en importer chaque année de 300 000 à 1 million de tonnes et était l'objet de disettes fréquentes.

La libération de l'initiative paysanne et des marchés a entraîné, après une première période de désorganisation, une reprise rapide de la croissance de la production agricole. Cela se produit dans un nouveau contexte de croissance économique forte atteignant des taux de croissance de 8 % par an environ. Depuis 1992, avec la privatisation du commerce, une plus large gamme de semences (notamment les riz hybrides chinois), d'intrants et de produits agricoles sont

devenus accessibles. Les riz spéciaux sont revenus au goût du jour. Dès la fin des années 1980, les agriculteurs avaient entrepris de s'équiper en matériel de traitement. La disponibilité d'herbicides sélectifs du riz a entraîné, à partir de 1993, l'apparition du semis direct [Barbier *et al.*, 1997]. Les entreprises d'État qui, avant 1988, assuraient la collecte, le décorticage et la distribution, organisèrent leur disparition progressive. On a donc assisté, à tous les niveaux de la filière, à l'entrée d'un grand nombre d'opérateurs privés, souvent de petite taille, profitant d'opportunités laissées par le retrait de l'État. Ce dernier entend toutefois conserver un rôle de régulation du marché par l'entretien d'un stock public (dit stock A34) de 400 000 à 500 000 tonnes pour l'ensemble du pays. Les agents localement responsables du renouvellement de ce stock constituent encore des acteurs importants de la filière.

Actuellement, il n'y a pratiquement plus de contrôle sur les prix des produits ou des intrants. Sur le marché du riz, le fonds de stabilisation et les transferts de riz entre zones excédentaires et zones déficitaires, mis en place pour limiter les fluctuations de prix, n'ont pas eu, jusqu'à présent, d'impacts significatifs. Le gouvernement contrôle les échanges avec l'extérieur par le biais de quotas d'exportation mais les prix planchers associés à ces quotas ne sont pas respectés (IFPRI – International Food Policy Research Institute, 1996).

La politique d'autosuffisance alimentaire au regard des nouvelles tendances du marché et d'une décentralisation des provinces

Pendant la période 1988-1993, l'État a poussé les agriculteurs à intensifier la production pour atteindre les objectifs de sécurité alimentaire après les dures années de l'époque collectiviste. Les prix ont été continuellement en hausse. Après 1993, même si la production a continué à croître au même titre que les volumes d'exportation, les prix ont eu tendance à baisser [Centre de recherche et développement des systèmes agraires au Vietnam – CASRAD, 2006].

Depuis les dix dernières années, le taux de croissance annuelle de la production rizicole a été de 5,3 %, celui de la superficie récoltée de 3 % et celui des rendements de 3,5 %.

Si au niveau national les chiffres semblent favorables à la croissance de la production et au maintien de la sécurité alimentaire, aux niveaux intermédiaires on peut s'interroger sur l'efficacité des politiques de promotion de l'agriculture. En effet, le système politique vietnamien donne de larges pouvoirs politiques aux soixante-deux provinces du pays. Chaque province interprète à sa façon les directives nationales, tout dépend de la nature des relations que les dirigeants des Comités populaires des provinces entretiennent avec l'État et ses ministères, et de leur niveau d'intervention au niveau du Parti communiste. L'actuelle bulle

immobilière dans les provinces voisines de Hanoï et les expropriations nombreuses des terres agricoles les plus riches destinées à des projets spéculatifs (immobilier, tourisme, golf) ou industriels semblent montrer l'intérêt très limité pour la sécurité alimentaire de certains dirigeants provinciaux.

La sécurité alimentaire au niveau national confrontée aux contradictions des politiques ministérielles et provinciales

Le gouvernement estime que, pour assurer son autosuffisance alimentaire et continuer à exporter, il est impératif de maintenir au moins 3,9 millions d'hectares de terres rizicoles. Durant la période 2000-2006, la superficie des terres rizicoles est passée de 4,47 millions d'hectares à 4,13 millions d'hectares. On l'a dit, avec une à trois récoltes par an (dans le delta du fleuve Rouge, la moyenne est de deux récoltes de riz par an), la superficie totale cultivée en riz est de 7,2 millions d'hectares, avec un rendement moyen national de 4,5 tonnes par hectare et par récolte. Les rendements du riz enregistrent une croissance moyenne de 2,06 % par an (période 1997-2006), ce qui, malgré la réduction des superficies cultivées (1 % par an depuis 1998), permet à la production de continuer à augmenter. Toutefois, les meilleures terres rizicoles des deltas, notamment celles localisées aux alentours des grandes villes, font l'objet d'une urbanisation croissante, dans certains cas dans des buts spéculatifs.

En parallèle, la consommation de riz *per capita* a tendance à diminuer : elle est de 109 kg chez les urbains et de 142 kg chez les ruraux, tandis qu'en 1993 elle était globalement de 150 kg (Enquête sur le niveau de vie des foyers en 2006 réalisée par l'Office général de la statistique). La consommation domestique est de 27,6 millions de tonnes en 2007.

Ces chiffres positifs au niveau national cachent de grandes disparités régionales. Une grave contradiction émerge entre les stratégies politiques des différents ministères, notamment entre les ministères de la Construction et de l'Industrie, grands consommateurs de terres, et celui de l'Agriculture ; mais aussi entre celles de l'État et celles des provinces. Si les projets immobiliers, touristiques et industriels reçoivent l'aval des autorités provinciales, les services de l'Agriculture ne sont jamais sollicités pour la mise en place de ceux-ci, alors qu'ils nécessitent de nombreuses expropriations, des changements de statut des terres et, parfois, une réorganisation des systèmes hydrauliques. La construction tous azimuts de plateformes urbaines et industrielles, d'autoroutes s'effectue à grands renforts de remblais de deux ou trois mètres de hauteur pour qu'elles soient à l'abri des inondations. En l'absence d'un système adéquat de drainage, de graves problèmes d'inondations s'observent en période de mousson et affectent les rendements des terres adjacentes. Seuls les services de l'hydraulique qui dépendent du ministère de l'Agriculture et du Développement rural sont compétents pour installer ces

systèmes... mais ils n'interviennent pas dans les décisions ! Les grands projets doivent obtenir l'aval du Premier ministre pour être mis en œuvre. Même s'ils sont en contradiction avec la politique globale du pays, les dirigeants des provinces dans de nombreux cas jouent de leurs réseaux pour obtenir satisfaction. Avant d'être intégrée à Hanoï, la province de Ha Tây a reçu dix demandes de projets de construction de golf, infrastructure incontournable, selon les promoteurs, pour attirer les investisseurs étrangers. Dans le contexte de pression foncière dans cette province dont la moyenne de densité en milieu rural atteint 1 200 habitants au km², on peut supposer que les motivations des autorités locales privilégient le développement urbain et spéculatif, plutôt que le maintien d'un minimum de terres à vocation agricole. Une seconde contradiction se manifeste entre les stratégies des différents échelons de l'administration du fait des faibles revenus que touchent les paysans producteurs alors que l'État veut assurer l'auto-suffisance alimentaire tout en n'intervenant plus dans la régulation des filières commerciales.

Le ministère de l'Agriculture et du Développement rural a fait une proposition de planification des terres rizicoles pour chaque province afin que l'objectif de 3,9 millions d'hectares de terres agricoles de bonne qualité soit maintenu. Mais, en l'absence de moyens de pression sur les Comités populaires de province, ce projet reste en suspens. Cela montre la contradiction de la politique du gouvernement en matière de sécurité alimentaire car il n'a pas les moyens politiques de la faire appliquer, du fait de la forte décentralisation. Pour trouver des issues à la baisse de la production dans les provinces les plus urbanisées et celles frappées par la rudesse de l'hiver 2007-2008, des négociations ont été entreprises entre le ministère de l'Agriculture et l'Association vivrière du Sud.

L'autoconsommation du delta du fleuve Rouge dans la tourmente

Hanoï est restée pendant quatre décennies confinée dans un espace limité. Jusqu'au début des années 1990, sous l'effet d'une politique étatique dirigiste, de l'absence d'investissements étrangers dans le pays, du faible niveau de vie et d'une croissance démographique modérée, la ville a été contenue dans les quatre arrondissements centraux. Depuis lors, on assiste à un processus de rattrapage urbain de Hanoï pour obtenir le statut de métropole internationale attractive. L'extension de la ville s'accélère depuis les années 2000. Construction tous azimuts de zones résidentielles et industrielles, urbanisation linéaire le long des routes, densification des centres villageois. La ville s'affirme comme l'un des principaux moteurs de l'économie. De plus, à l'approche du millénaire de la capitale, Hanoï devient plus que jamais le symbole de l'intégration du pays à la mondialisation. Une extension spatiale de la capitale à l'ouest par l'absorption de la province de Ha Tay vise à rendre Hanoï plus compétitive, tant à l'échelle

nationale qu'internationale, se plaçant au même plan qu'Ho Chi Minh-Ville et les grandes métropoles asiatiques. Ainsi, depuis le mois d'août 2008, la province de Hanoï s'est étendue sur 3 324,92 km², et englobe 6,2 millions d'habitants dont une part élevée vivent actuellement dans des villages [Quertamp, 2008].

Pourtant, pour des raisons politiques (les « tensions » entre le nord et le sud du pays), le delta du fleuve Rouge se doit d'assurer son autosuffisance alimentaire en riz. Avec une moyenne de production en riz annuelle de 3,523 millions de tonnes et une consommation évaluée entre 2, 603 millions de tonnes [VLSS, 1998] – 3,101 millions de tonnes d'après les chiffres de la FAO –, il connaissait jusqu'alors une balance positive.

Selon le recensement de 2002, dans les zones rurales les paysans s'auto-suffisent à hauteur de 84 % pour le riz normal et de 51 % pour le riz gluant. Ce dernier est plus difficile à cultiver car il nécessite une organisation spécifique des tours d'eau et des services, donc une organisation communautaire de la production. Or, sur des parcelles de petite taille, une telle réorganisation n'est pas toujours facile à réaliser.

Dans cette région, la plupart des paysans produisent du riz, mais seuls 60 % en commercialisent. Ainsi, ils sont peu influencés par les fluctuations du marché. Par ailleurs, les prix offerts aux paysans pour le paddy sont supérieurs à ceux du marché international. Le riz y est commercialisé à travers deux circuits qui sont très dépendants du niveau d'autosuffisance de chaque localité. Ceux qui vendent leur riz alors qu'ils sont dans une zone déficitaire le feront sur les marchés locaux. Il n'y a pas suffisamment de volumes pour que les grands commerçants viennent en acheter. En revanche, dans les zones excédentaires, les producteurs peuvent vendre leur surplus de riz à l'extérieur de la province et utilisent des circuits plus longs. Malgré l'absence de chiffres plus récents, on peut suggérer que cette autosuffisance alimentaire dans le delta du fleuve Rouge risque de disparaître. La rapide extension des espaces urbanisés et des zones industrielles depuis deux ans, la désaffectation pour le riz dans la zone périurbaine de Hanoï et la désintensification des exploitations les plus pluriactives laissent craindre une baisse localisée de la production rizicole, les paysans de la province de Thai Binh étant en effet de plus en plus nombreux à abandonner de la terre agricole.

La diversification de l'agriculture : répondre à la demande urbaine et au besoin d'améliorer les revenus paysans

Les années Doi Moi, ou « Renouveau », ont été marquées par l'émergence d'un marché de consommateurs urbains et l'enrichissement de couches sociales aisées s'adonnant au commerce et à l'industrie dans les campagnes. Après les dures années de rationnement de l'époque collectiviste, l'alimentation s'est peu à peu

diversifiée. Les légumes arrivent en deuxième place dans l'alimentation des ménages après le riz (6 millions de tonnes pour 10 millions de tonnes de riz) au Vietnam [Figué et al., 2003]. La consommation de légumes feuille a augmenté rapidement de 48,4 kg par tête et par an en 1987 à 71,2 kg par tête et par an en 2000 [FAO, cité par Figue, 2003]. Ce changement rapide de consommation est le moteur de la diversification de l'agriculture, surtout dans les régions comme le delta du fleuve Rouge bénéficiant d'un climat froid en hiver approprié aux cultures maraîchères.

Avec des exploitations de taille très modeste (0,3 hectare dans le delta du fleuve Rouge), la diversification de l'agriculture – en parallèle à la pluriactivité – a été un moyen pour les exploitants agricoles de se maintenir dans cette plaine surpeuplée pour compléter les revenus rizicoles insuffisants. Selon leur accessibilité aux marchés urbains ou ruraux, leur connaissance des prix, leur capital, leur intégration dans les filières commerciales, la localisation de leurs parcelles dans les zones basse ou haute, la pisciculture, le maraîchage, les cultures sèches d'hiver (le maïs, les pommes de terre...), les cultures de vergers et l'élevage porcin ont pu être développés. Cette diversification agricole s'accélère : dans le delta du fleuve Rouge, en 2007, sur 756 300 hectares de terres cultivées, 556 000 hectares de terres étaient destinés au riz, soit 75,5 %, contre 84 % en 2002.

Contrairement aux paysans du delta du Mékong qui se sont plus spécialisés dans la culture marchande du riz, et sont très dépendants des cours mondiaux (95 % des paysans doivent s'endetter pour produire et les dettes ne sont remboursées qu'au moment de la récolte), ceux du delta du fleuve Rouge ont plus de moyens pour diversifier leurs revenus : commerce, travail en ville, artisanat (1 000 villages sont spécialisés dans l'artisanat). Cependant, l'équilibre de cette pluriactivité est fragile : qu'une activité vienne à disparaître (par exemple l'agriculture du fait des expropriations des terres périurbaines) et c'est tout un système de production qui est menacé. On observe deux freins à la diversification : le fonctionnement des filières des produits agricoles et l'organisation des tours d'eau autour de la culture du riz. La dispersion des parcelles à cultures diversifiées – les agriculteurs ne s'organisent pas pour cultiver des zones spécifiques en cultures diverses, ce qui permettrait une meilleure répartition de l'eau – rend difficile leur irrigation.

L'exportation du riz et le fonctionnement des filières commerciales : une privatisation croissante au détriment des producteurs

Si globalement, au niveau du pays, la sécurité alimentaire est assurée en termes de volume de production par habitant (en 2000, la production de riz annuelle était de 443 kg *per capita*), dans la réalité son accès à toute la population n'est

pas systématique. Le riz est soumis à de fortes fluctuations des prix, la biodiversité diminue, les filières de commercialisation sont entre les mains d'acteurs privés qui peuvent spéculer sur ce produit et en limiter l'accès. L'intervention de l'État pour réguler les échanges avec le marché mondial est de plus en plus limitée depuis l'accession du Vietnam à l'OMC en janvier 2007.

Après avoir libéralisé les filières de commercialisation, le ministère de l'Agriculture rencontre de nombreuses difficultés pour continuer sa politique de maintien de la sécurité alimentaire : il ne contrôle ni la distribution des terres et le changement de leur statut, ni la main-d'œuvre, ni le prix des intrants ni la vente du riz, concentrée entre les mains des commerçants. Il y a des contradictions entre les grandes directives nationales et la réalité locale.

Dans le cadre de la crise alimentaire mondiale, l'État vietnamien a mis en place des mesures pour contrôler l'exportation et constituer des réserves de riz pour assurer l'autosuffisance alimentaire du pays : il a limité à 4 millions de tonnes de riz les quotas d'exportation pour l'année 2008 et a imposé des taxes à l'exportation. Cette politique n'est plus d'actualité – la récolte a été très bonne en 2008 (un million de tonnes de riz en plus que l'année précédente) et les cours du riz sur le marché mondial se sont effondrés.

L'organisation des filières commerciales au niveau national : une privatisation accrue

Suite au démantèlement des structures de commercialisation étatiques – jusqu'en 1998, seules les sociétés d'État avaient le droit d'exporter – le riz est essentiellement vendu aux collecteurs locaux ou aux unités de décorticage privées. Les producteurs n'ont pas les moyens de stocker leur riz et, faiblement organisés, ils ne peuvent négocier les prix avec les commerçants. On peut craindre qu'à long terme la répartition inégalitaire des bénéfices au sein de la filière décourage les agriculteurs du delta du Mékong (comme on l'a vu plus haut, les paysans du delta du fleuve Rouge produisent principalement pour leur consommation familiale) à cultiver du riz. La fixation par l'État d'un prix plancher n'est pas appliquée car celui-ci est incapable d'établir des contrôles. Face au grand nombre d'intermédiaires dans la filière de commercialisation, les agriculteurs ne cherchent pas/ne peuvent pas s'organiser. Ce syndrome postcollectivisation touche de nombreux secteurs de l'économie rurale, l'agriculture comme l'artisanat. Le mauvais souvenir des coopératives de l'époque collectiviste et le manque de confiance entre les producteurs, en dehors des liens familiaux, n'encouragent pas les producteurs individuels à s'organiser. L'information sur les prix du riz circule mal et donne toute latitude aux commerçants pour imposer leurs tarifs. Les différents niveaux de qualité ne sont pas bien répercutés sur les prix et il est difficile d'en valoriser la

culture. Par exemple, quand le prix d'exportation est de 1 000 dollars US/tonne, le prix de riz payé au producteur par les collecteurs devrait être au moins de 8 000 dôngs¹/kg, après estimation des coûts de transport, de stockage... payés par les commerçants. En fait, les riziculteurs du delta du Mékong ne sont payés que 5 400 dôngs/kg. Cette différence de prix bénéficie aux commerçants privés capables de stocker le riz. Ce sont eux qui engrangent les bénéfices de l'augmentation des prix sur le marché. Les organisations professionnelles ne sont pas assez structurées pour pouvoir négocier les prix. L'Association vivrière vietnamienne aide uniquement le gouvernement dans la gestion des exportations par la fixation des quotas. Cette association représente l'administration plutôt que les producteurs et peut difficilement défendre leurs intérêts. La formation de groupes professionnels de riziculteurs est pourtant une condition préalable à la négociation pour participer à une association de pays exportateurs de riz telle que proposée par la Thaïlande.

Les compagnies étatiques sont censées réguler le marché. Mais, étant soumises aux règles de l'offre et de la demande, elles doivent être rentables. La politique mise en place par l'État est très segmentaire et ne vise que le court terme. Les analyses du fonctionnement du marché du paddy et du riz montrent que l'augmentation des prix alimentaires vient plutôt de la spéculation, de la défaillance du système de distribution et de l'incapacité de l'État à réguler le marché que de la faiblesse de l'offre.

La crise alimentaire et ses répercussions sur le marché vietnamien : la fragilisation temporaire de la paysannerie

Pour répondre à l'augmentation des prix du riz sur le marché mondial, de nombreux agriculteurs dans le delta du Mékong, au Vietnam comme au Cambodge, se sont mis à ensemercer plus de superficies. En raison de la très bonne récolte d'été – la production de riz attendue pour 2008 est de 37 millions de tonnes, soit 1 million de tonnes de plus que l'année précédente – les prix ont chuté à partir du mois de juillet.

Aux mois d'avril et de mai 2008, alors que les prix du riz sur le marché mondial étaient très élevés, le gouvernement vietnamien a imposé des quotas et des taxes à l'exportation pour limiter la vente. 1,5 milliard de dôngs (90 360 dollars US) ont été débloqués pour que la Compagnie d'alimentation du Sud puisse acheter du riz (660 000 tonnes) et le stocker (*Vietnam News*, 28.08.08). Puis, les prix ont baissé – en avril 2008 la tonne se vendait entre 1 100 et 1 200 dollars US sur le marché mondial, et en juillet 2008 les prix avaient chuté à 600-700 dollars US la tonne

1. 1 USD = 16 200 dôngs.

(*Vietnam News*, 05.08.08). Les paysans du delta du Mékong, malgré le stockage d'une partie des réserves, rencontrent des problèmes pour vendre leur surplus de riz à des exportateurs à des prix intéressants. Les taxes que l'État a imposées pour limiter l'export sont trop élevées.

En août 2008, l'Association vivrière du Vietnam a demandé au gouvernement de supprimer les taxes à l'export pour que les paysans puissent vendre leur surplus. Il a été décidé que cette taxe ne serait applicable que lorsque les prix sur le marché atteindraient 800 dollars US la tonne. Malgré cette mesure, les paysans ne peuvent vendre leur récolte à bon prix alors que le prix des intrants est très élevé : en septembre 2008, le riz se vendait à environ 3 500-3 700 dôngs le kilo, soit le prix le plus bas depuis le début de l'année 2008, avec des coûts de production, croissants qui atteignent de 3 300 à 3 900 dôngs le kilo (*Vietnam News*, 16.09.08). Les exportateurs ont peur d'acheter trop de riz, dans ce contexte de forte fluctuation des prix. Ils attendent que l'État revienne sur le montant des quotas appliqués en 2008. Pendant ce temps, les gros importateurs de riz (Indonésie et Philippines), sachant que la récolte a été très bonne cet été au Vietnam et que le pays a des excédents, attendent dans le port de Saïgon que les prix chutent encore plus pour acheter. On se trouve dans une situation postcrise compliquée à réguler, qui a lieu au détriment des petits producteurs. Apparemment la crise alimentaire internationale a relancé la production mais, comme les circuits de commercialisation ne sont pas régulés au niveau régional, on assiste à une surproduction conjoncturelle et une baisse drastique des prix.

Une des plus grandes contradictions de la politique de l'État est qu'il applique à la fois taxe et quotas. On peut imposer des taxes pour contrôler l'exportation ; elles sont plus faciles à réguler en fonction du changement de volume et de coûts de la production. Elles permettent à l'État de renflouer ses caisses. Par contre, les quotas sont décidés par l'administration publique et sont peu adaptés aux variations de la production. La fixation des quotas permet seulement de gérer la quantité de riz exporté mais elle n'est pas très efficace dans la régulation du prix du riz sur le marché domestique, contrairement à la taxation des exportations.

En l'absence de maîtrise des superficies à cultiver en riz et d'organisation des filières et des marchés au niveau régional, l'État ne peut réguler les prix. Les grandes fluctuations risquent d'affecter les petits producteurs et les exportateurs et de mettre en danger la sécurité alimentaire. Les paysans pourraient abandonner cette culture s'ils ne peuvent obtenir un niveau de revenu minimal.

Par ailleurs, la libéralisation de la riziculture au Vietnam et la recherche prioritaire de l'accroissement des rendements ont fait perdre de vue aux producteurs la nécessité de maintenir un certain niveau de biodiversité et d'améliorer la qualité du riz (politique mise en place, en revanche, en Thaïlande). Il n'y a pas de structure d'encadrement des riziculteurs pour vulgariser les techniques et leur faire

prendre conscience de l'intérêt d'améliorer les variétés. Dans un contexte de forte concurrence et d'absence de certification de la qualité, peu de producteurs s'engagent sur cette voie. Pourtant, sur le marché international, la différence entre les qualités de riz peut atteindre 100 dollars US à la tonne. Pendant la période de crise, cette différence s'élevait à seulement 50 dollars US. En période d'offre élevée, le riz de faible qualité se vend péniblement. Certains exportateurs se sont vu refuser certains contrats.

Une politique de sécurité alimentaire peu compatible avec la libéralisation économique et l'accèsion du Vietnam à l'OMC

Les études au niveau mondial ont montré que le marché alimentaire avait besoin des interventions publiques pour stabiliser les prix trop volatils. La régulation ne peut se faire que par le biais d'institutions dans la filière du riz. Or, au Vietnam, elle est très libéralisée et manque d'institutions pour la réguler, c'est pourquoi les prix sur le marché domestique sont très fluctuants du fait de la spéculation opérée par les nombreux distributeurs. Rappelons que, jusqu'en 1998, seules les entreprises d'État avaient le droit d'exporter du riz. Depuis lors, afin d'assurer la sécurité alimentaire, le gouvernement vietnamien tente d'en contrôler les exportations, en imposant des quotas et en canalisant les flux par l'intermédiaire de l'Association vivrière vietnamienne. Ainsi, chaque année, des quotas pour l'exportation de riz sont alloués aux Comités populaires des provinces, qui sont basés sur les volumes de production de paddy de ces provinces et sur des évaluations de la consommation de l'année à venir. Les Comités populaires des provinces, à leur tour, répartissent ces quotas à des entreprises en fonction de leur capacité à exporter. Celles-ci doivent être regroupées au sein de l'Association vivrière vietnamienne pour être éligibles et les contrats d'exportation doivent être soumis à son approbation [World Trade Organization, 2006].

Dans ce pays fortement soumis aux typhons et aux calamités naturelles, l'État se permet d'intervenir pour localement et temporairement fournir aux zones sinistrées le riz nécessaire qu'il puise dans les réserves (un fonds de réserves de 2 000 000 tonnes) qu'il a fait faire à l'Association vivrière du Vietnam. Celle-ci est divisée en deux grandes compagnies vivrières dans le Nord et le Sud (dans chaque province des antennes alimentent le fonds de réserves). L'État paye le coût de stockage. C'est en fait une subvention déguisée pour limiter l'export.

L'accèsion du Vietnam à l'OMC a eu trois répercussions sur la filière de riz :

1) Les pays membres de l'OMC n'ont pas le droit de subventionner les exportations. Actuellement, l'aide à l'exportation du riz est très faible au Vietnam. Le gouvernement ne verse que de faibles intérêts pour acheter des réserves temporaires pour l'export.

2) Il est interdit d'imposer des quotas pour limiter les exportations. Pour contourner le problème, l'État a supprimé les quotas, mais a donné des « indications annuelles de volumes de riz à exporter » et constitué des réserves qu'il subventionne.

3) Pour limiter les importations de riz au Vietnam, l'État a imposé des taxes très lourdes de 15 à 30 %, ceci en complète contradiction avec le règlement de l'Organisation mondiale du commerce. Dans certains cas exceptionnels, comme celui du Cambodge où il y a beaucoup de paysans d'origine vietnamienne qui cultivent du riz, l'État a négocié avec l'OMC pour imposer des quotas à l'importation, mais sans taxes.

Depuis lors, des membres de l'OMC ont commencé à se plaindre car la fixation de quotas et de taxes entrave le libre-échange et n'est pas conforme au règlement. Le Vietnam a été prié de revoir sa politique d'exportation et d'importation. Cependant, ses représentants considèrent que la sécurité alimentaire de leur pays est vitale et tentent de négocier une période de transition.

Conclusion

Le Vietnam a, depuis son indépendance, cherché à assurer sa sécurité alimentaire en riz. Durant les années de collectivisation, l'État a investi de gros moyens pour améliorer les conditions de production techniques et hydrauliques afin d'augmenter les superficies cultivées, accroître les rendements. La Révolution verte a été introduite et a rendu possible deux à trois récoltes de riz dans certaines zones. Cependant, la faillite organisationnelle et institutionnelle du modèle collectiviste n'a pas permis d'obtenir les performances agricoles attendues par l'État communiste. Une fois redonnée l'initiative individuelle à la paysannerie, la production a rapidement crû. Dès la fin des années 1980, ce pays est devenu auto-suffisant en riz, puis, à la fin des années 1990, il s'est hissé au rang de deuxième exportateur.

L'atout du Vietnam est d'avoir sur son territoire deux deltas, aux taille et densité de population différenciées et complémentaires, qui lui ont permis d'atteindre cette double vocation nourricière et exportatrice tout en maintenant les trois quarts de sa population dans les zones rurales : un delta nourricier et densément peuplé (celui du fleuve Rouge au Nord-Est, de taille modeste : 15 000 km²) et un delta de grande taille (40 000 km² et moyennement peuplé) à vocation rizicole mercantile.

Cependant ces deltas, véritables plaines nourricières, sont confrontés à une très forte concurrence pour l'utilisation de leurs terres entre l'industrie et l'agriculture. Doivent-ils sacrifier leur indépendance alimentaire pour suivre le processus d'industrialisation des « dragons d'Asie » alors qu'ils ont des masses humaines

extraordinaires à nourrir ? Malgré des politiques de limitation des naissances drastiques mises en place par les régimes autoritaires des années 1970-1980, la population continue de croître à un rythme maintenu et ne sera stabilisée que dans plusieurs décennies. La Chine et le Vietnam se seraient-ils lancés dans des guerres d'indépendance et engagés vers la voie du communisme pour devenir dépendants des pays occidentaux pour leur alimentation en céréales [Fanchette, 2004] ?

La libéralisation des filières commerciales et l'arrêt de la vulgarisation de pratiques visant à améliorer la qualité du riz ont porté atteinte à un long programme d'intensification. La filière du riz au Vietnam doit faire face aux enjeux de l'amélioration de la qualité du riz pour pouvoir se positionner sur le marché mondial de manière stable. Les institutions de régulation du marché et les politiques de régulation de la filière sont à revoir pour assurer à la fois la sécurité alimentaire du pays et un niveau d'exportation compatible avec la demande diversifiée sur le marché international.

La crise alimentaire mondiale, malgré la hausse temporaire des prix du riz sur le marché, a plus déstabilisé la production vietnamienne et les prix qu'elle n'a relancé la filière. La surproduction au Vietnam et dans les pays de la région, pendant l'été 2008, a provoqué une chute des prix sur le marché mondial. Les paysans du delta du Mékong, enfermés dans le cycle de l'endettement et de la production de masse d'un riz de qualité moyenne, voire faible, ne maîtrisent pas les filières commerciales et subissent le diktat des nombreux intermédiaires.

La politique mise en œuvre par le gouvernement vietnamien pour éviter que la crise alimentaire ne se répercute à l'intérieur de ses frontières, à savoir l'imposition de quotas et de taxes à l'exportation, a eu des effets pervers sur le marché : les paysans du delta du Mékong, principaux pourvoyeurs de riz du pays, ont eu du mal à vendre leurs surplus. Du fait de la crise, les paysans ont ensemencé de grandes superficies en riz de mauvaise qualité mais aux rendements élevés, pensant faire plus de bénéficiaires. Cet excédent de production n'a pas été vendu au prix attendu, et des exportateurs se sont vu refuser certains contrats.

Bibliographie

- BARBIER J.-M., TRUNG HUNG B., LE QUÉRÉ, NGOC HAN TRAN, (1997), « La riziculture irriguée du delta du fleuve Rouge (Vietnam) : analyse des transformations de quelques pratiques culturales », *Agricultures des deltas, Cahiers Agricultures*, volume VI, n° 5.
- BERGERET P. (1999), « La question agricole au Vietnam à l'heure des réformes libérales », *Revue Tiers-Monde*, t. XL, n° 158.
- BERGERET P., PHAM HOANG HA (1997) : « Dynamiques comparées de trois filières dans le delta du fleuve Rouge : riz, porc, ail, agricultures des deltas », *Cahiers Agricultures*, volume VI, n° 5.

- CALPE C. (2002), *Status of the World Rice Market in 2002*, FAO, Rome.
- CASRAD (2006), *From production diversification to specialization at farming household level, the dynamic of rural economics structure transformation, Case study : Red River Delta*, document de travail, monog.
- DAO THE ANH (2006), *Contract farming, farmer's collective actions and participation of poor in the North of Vietnam*, ADB workshop on contract farming in An giang.
- DAO THE ANH, LE DUC THINH (2005), « *Rice Based Production System and Poverty in Red River Delta in Recents Years* », communication in IRRI workshop on Rice production in Vietnam, Hanoi.
- DAO THE ANH (2003), *Les Réformes socioéconomiques et l'adaptation par le choix d'activité des ménages ruraux dans le delta du fleuve Rouge*, thèse de doctorat « Économie agricole du développement rural et agroalimentaire », ENSA, Montpellier.
- DAO THE TUAN (2000), *Fleuve Rouge et Mékong : analyse comparée du développement des deux deltas*, document de travail, monog.
- DUMONT R. (1995), *La Culture du riz dans le delta du Tonkin*, Prince of Songkla University Press [1^{re} édition 1935].
- FANCHETTE S. (2006), « De l'importance des liens géographie physique/géographie humaine pour comprendre les risques de submersion des deltas très peuplés » in *Menaces sur les deltas, Hérodote* n° 121, Paris.
- , (2004), « Dynamiques de peuplement, libéralisation économique et décentralisation politique et hydraulique dans les deltas de l'Asie des Moussons », *Revue Tiers-Monde*, n° 177, t. XLV, janv.-mars.
- FONTENELLE J.-P. (2004), *Dynamiques agraires, irrigation et institutions dans le delta du fleuve Rouge (Viêt-nam) : une analyse multiscalaire de la gestion agricole de l'eau*, Faculté d'ingénierie biologique, agronomique et environnementale, Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve.
- MOUSTIER P., DAO THE ANH et FIGUIÉ M. (2003), *Food Market and Agricultural Development in Vietnam*, Malica Publications.
- WORLD TRADE ORGANIZATION (2006), *Draft Report of the Working Party on the Accession of Vietnam*, monog., 264 pages.